

# **Le communiqué du Conseil des ministres du 1er juillet 2015**

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 1er juillet 2015, au palais de la République, sous la présidence, de Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat a adressé ses félicitations au Gouvernement pour l'amélioration du rang du Sénégal en matière de corruption selon le classement de Transparency International. Classé 69ème mondial sur 174 pays avec une progression de 43 points, le Sénégal sort de la zone rouge, devenant ainsi le 10ème pays africain, le troisième de la CEDEAO et premier de l'UEMOA et de l'OHADA.

Ce redressement du Sénégal dans le classement d'attractivité, conforte les efforts et les réformes accomplis par le gouvernement et l'option majeure du Chef de l'Etat, d'ériger la gouvernance et la transparence comme pierre angulaire de l'action publique.

Les mêmes félicitations ont été adressées aux services du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et à l'ensemble des structures publiques et privées impliquées dans la préparation du dossier relatif au Programme Economique et Financier du Sénégal 2015 - 2017, que le Conseil

d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) vient d'approuver. Ce passage réussi consolide la crédibilité du Plan Sénégal Emergent (PSE), orienté vers une croissance économique forte, inclusive et durable.

A cet égard, le Président de la République rappelle au Gouvernement :

- l'impératif d'assurer une veille permanente sur la qualité et la performance de la dépense publique afin de favoriser l'exécution optimale du Programme triennal d'investissements publics(PTIP) ;
- la nécessité d'asseoir une politique fiscale qui améliore la mobilisation des ressources budgétaires et renforce l'expansion de l'activité économique, à travers le dynamisme de l'environnement des affaires et la promotion du secteur privé.
- et le prix qu'il attache à la mise en œuvre des réformes structurelles dans les secteurs stratégiques, en vue d'augmenter la productivité nationale et d'assurer un impact significatif de la politique économique sur la richesse de la nation et sa répartition équitable entre les différentes couches de la population.

Abordant le point de sa communication portant sur la première année de mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation, le Président de la République demande au Gouvernement de procéder, avant fin juillet 2015, à l'évaluation de la première phase de cette réforme majeure de l'action publique, et de partager avec les élus locaux et les populations, à travers des formats adéquats, les résultats, contraintes et enjeux de la nouvelle politique de décentralisation.

Poursuivant son propos, le Chef de l'Etat insiste sur l'impératif de consolider d'une part, un dialogue permanent et constructif entre l'Etat et les collectivités locales, indispensable pour construire le développement territorial équitable et le bien-être des populations, et d'assurer d'autre part, le déploiement optimal des ressources budgétaires et des autres financements alloués ou destinés aux collectivités locales.

Dans cette perspective, le Président de la République invite le Premier Ministre à tenir une réunion spéciale sur la gestion des finances locales et la décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI).

Evoquant pour le magnifier, le rôle éminent des chefs religieux, chefs coutumiers, imams et hommes d'église dans la consolidation de la concorde nationale, la stabilité sociale et la construction du Sénégal émergent, le chef de l'Etat souligne cependant, que leurs actions patriotiques restent souvent peu soutenues et rarement valorisées au travers d'une distinction dans les ordres nationaux.

En conséquence, le Président de la République décide de procéder à la décoration à l'occasion de la cérémonie de levée des couleurs, de personnalités reconnues en raison du consensus sur leur exemplarité parmi les notabilités ci-dessus citées.

A ce titre, le Chef de l'Etat demande au Ministre de l'Intérieur de lui soumettre avant la fin du mois de Juillet 2015, pour chaque région, une liste de cinq personnalités à décorer à titre exceptionnelle. Il en sera de même pour chaque

département, où une liste de cinq chefs de village ou de quartier devra être arrêtée sur la base de leur ancienneté, (15 ans au moins ans) dans la fonction, de leur exemplarité et du caractère remarquable de leur leadership au service des populations.

Le Chef de l'Etat engage, par ailleurs, le Gouvernement à veiller à améliorer les dispositifs de soutien aux actions de ces dignitaires, véritables forces vives de la nation, dont l'accompagnement social est primordial dans la dynamique de construction d'un Sénégal Emergent.

Abordant enfin la problématique des performances du service public de l'eau potable, le Chef de l'Etat invite le gouvernement :

- à assurer, dans les meilleurs délais, l'approvisionnement adéquat en eau potable des populations de la capitale ;
- à renforcer le développement de l'accès à l'eau potable en milieu rural, avec la finalisation du programme des trois cents forages ;
- et à garantir le renouvellement, l'entretien et la maintenance des forages en zone rurale, où la qualité de l'eau doit être sans cesse améliorée, notamment dans le bassin arachidier, le long du fleuve Sénégal et dans les Iles du Saloum.

En outre, il au Premier Ministre de préparer la tenue d'un Conseil Présidentiel sur l'hydraulique, en vue de renforcer la prise en charge de ce secteur stratégique de la vie nationale.

Concluant sa communication le Président de la République félicite les membres de la Cour des Comptes pour le remarquable travail consigné dans le

rapport qu'ils lui ont remis et informe le Conseil de sa participation du 3 au 5 juillet, à la 15ème édition des Rencontres économiques d'Aix en Provence, en qualité d'invité d'honneur du Cercle des Economistes de France.

Le Premier Ministre a fait au Conseil une communication portant sur les enjeux et les défis du sous-secteur touristique qui constitue, au regard des atouts dont dispose le Sénégal, un important vivier pour l'insertion professionnelle des jeunes et la valorisation du potentiel culturel national. Aussi, après la vision novatrice du tourisme déclinée dans le PSE et les fortes mesures incitatives prises par le chef de l'Etat, il convient de mettre en œuvre un véritable plan de relance pour donner plus d'impulsion à l'investissement privé, aux activités de promotion, de formation et à la mise à niveau des réceptifs et produits.

Pour conclure sa communication, le Premier Ministre a fait le compte rendu des activités gouvernementales marquées par le Forum avec le Secteur Privé français, qu'il a présidé au nom du Chef de l'Etat et la cérémonie de remise du mémorandum de la revue annuelle des réformes, programmes et projets de l'UEMOA.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur après avoir rendu compte de la séance de travail avec les Représentants de l'Union européenne a fait le point sur l'actualité internationale et la situation sous régionale.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a fait le point sur la situation économique nationale et sur la conjoncture internationale.

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du suivi du Plan Sénégal Emergent (PSE) a rendu compte des activités de suivi du PSE.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a adopté :

- le projet de Loi autorisant le Président de la République à ratifier le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, adopté le 29 octobre 2010, relatif à la convention sur la biodiversité ;

- le projet de décret portant Règlement d' Etablissement de l'Institut de Technologie alimentaire

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Papa Saboury NDIAYE, Officier de Gendarmerie, Chef d'Escadron est nommé Directeur de la Surveillance et de la Conservation des Sols (DSCOS) au ministère du renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie, en remplacement de Monsieur Babacar FAYE, appelé à d'autres fonctions ;

- Monsieur Moustaph SANE, Ingénieur du Génie rural, matricule de solde n° 378 285 / E, est nommé Directeur de l'Hydraulique et de l'Assainissement en remplacement de Monsieur Modou MBAYE, appelé à 'autres fonctions ;
  
- Monsieur Seth SALL, Ingénieur informaticien est nommé Directeur de l'Economie numérique et du Partenariat au ministère des Postes et des télécommunications ;
  
- Monsieur Adama Diène, Economiste est nommé Inspecteurs des Affaires administratives et financières au ministère des Postes et des télécommunications.

Mr Seydou Gueye, Ministre auprès du Premier Ministre, Porte parole du Gouvernement